

FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP AMEN CEA** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **204467 Dinars**, un actif net de **203985 Dinars** et un résultat net déficitaire de **11156 Dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **AMEN CEA** », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur :

La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « **FCP AMEN CEA** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce

rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du **FCP AMEN CEA** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 08 Juin 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Kais BOUHAJJA

BILAN
(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc-22	31-déc-21
ACTIF			
Portefeuille Titres	3.1.1	199 921	236 715
Action et droits rattachés		199 921	236 715
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Placements monétaires et disponibilités		4 546	4 492
Placements monétaires		0	0
Disponibilités	3.1.2	4 546	4 492
Autres actifs	3.1.3	372	2 611
TOTAL ACTIFS		204 839	243 818
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.1.4	854	1 075
Opérateurs créditeurs		854	1 075
Autres créditeurs divers	3.1.5	0	3
Autres créditeurs divers		0	3
TOTAL PASSIF		854	1 078
ACTIF NET		203 985	242 741
Capital	3.1.6	204 600	237 676
Sommes distribuables		-615	5 065
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-615	5 065
ACTIF NET		203 985	242 741
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		204 839	243 818

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Etat de résultat	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	3.2.1	8 950	10 393
Revenus des placements monétaires	3.2.2	182	142
Total des revenus des placements		9 132	10 535
Charges de gestion des placements	3.2.3	8 179	5 416
Revenus nets des placements		953	5 119
Autres charges	3.2.4	1 536	492
Résultat d'exploitation		-583	4 627
Régularisation du résultat d'exploitation		-32	438
Sommes distribuables de l'exercice	3.2.5	-615	5 065
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32	-438
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-15 154	-2 640
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		4 986	13 302
Frais de négociation de titres		-405	-694
Résultat net de l'exercice		-11 156	14 595

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-11 156	14 595
Résultat d'exploitation	-583	4 627
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-15 154	-2 640
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 986	-13 302
Frais de négociation de titres	-405	-694
Distribution dividende	-4 656	-1 226
Transactions sur le capital	-22 944	-74 130
Souscriptions	25 975	25 229
Capital	25 612	25 117
Régularisation des sommes non distribuables	-100	1 568
Régularisation des sommes distribuables	463	544
Rachats	-48 919	-101 359
Capital	-47 842	-99 388
Régularisation des sommes non distribuables	-172	-1 480
Régularisation des sommes distribuables	-905	-491
Variation de l'actif net	-38 756	-60 761
Actif net		
En début de l'exercice	242 741	303 502
En fin de l'exercice	203 985	242 741
Nombre de parts		
En début de l'exercice	2 320	3 077
En fin de l'exercice	2 103	2 320
Valeur liquidative	96,997	104,629
Taux de rendement	-5,21%	6,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31-12-2022

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement « **FCP AMEN CEA** » arrêtée au 31 décembre 2022, dont le bilan présente un total de **204 467DT**, l'état de résultat présente un résultat net déficitaire de **11 156DT** et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de **-38 756DT**.

1. Présentation du Fonds

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le **28 Mars 2011** avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers et principes comptables appliqués

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables **16 à 18** relatives aux **OPCVM**.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésors Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la date d'arrêté précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables, Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

3.1 Notes sur le bilan

3.1.1 :Actions et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

(En TND)

Désignation	Code ISIN	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
ATB	TN0003600350	1 839	8 717	5 313	2,60%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	300	9 732	11 092	5,42%
BH	TN0001900604	205	3 792	2 858	1,40%
BIAT	TN0001800457	100	5 099	8 831	4,32%
CELLCOM	TN0007590011	200	1 402	680	0,33%
DELICE HOLDING	TN0007670011	1 500	21 863	19 283	9,43%
EURO-CYCLES	TN0007570013	800	12 719	20 335	9,95%
I.C.F.	TN0003200755	30	5 696	2 698	1,32%
LANDOR	TN0007510019	2 200	18 254	13 224	6,47%
LILAS	TN0007610017	1 900	15 193	17 258	8,44%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	128	778	794	0,39%
MAGHREBIA VIE NS	TNMSXIDXJE02	256	1 556	1 556	0,76%
NEW BODY LINE	TN0007540016	120	719	597	0,29%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	700	5 567	4 852	2,37%
PGH	TN0005700018	2 150	21 525	18 877	9,23%
SFBT	TN0001100254	1 241	11 266	16 709	8,17%
SOTETEL	TN0006530018	3 000	17 754	8 928	4,37%
SOTIPAPIER	TN0007630015	2 750	18 233	17 573	8,59%
SOTUVER	TN0006560015	200	-270	1 739	0,85%
SOTUVER NG22	TNF8FC5GRVG9	36	271	281	0,14%
SYPHAX	TN0006640023	3 145	24 526	12 203	5,97%
UNIMED	TN0007720014	2 000	19 786	14 240	6,96%
Total		24 800	224 178	199 921	97,77%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

(En TND)

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	22647
Total	22647

2- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

(En TND)

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Action	54935	59922	4987
Total	54935	59922	4987

3.1.2 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 4 546 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	En % de l'actif net
Avoir en banque	4 546	2,18%
Total	4 546	2,18%

3.1.3 : Autres actifs

Le solde de ce poste est nul au 31 décembre 2022 :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Intérêt courus/compte rémunéré	0	2 611
Débiteurs divers	372	0
Total	372	2 611

3.1.4 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 854 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Gestionnaire	854	1 075
Total	854	1 075

3.1.5 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 est nul et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Autres créditeurs	0	3
Total	0	3

3.1.6 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

	<i>(En TND)</i>
Capital au 01/01/2022	
Montant	237 676
Nombre des parts	2 320
Nombre de Porteurs de Parts	78
Souscriptions réalisées	
Montant	25 611
Nombre des parts émis	250
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	10
Rachats effectués	
Montant	-47 842
Nombre des parts rachetés	-467
Nombre de Porteurs de Parts sortants	15
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 986
Régularisation des sommes non distribuables	-272
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-15 154
Frais de négociation des titres	-405
Capital au 31/12/2022	
Montant	204 600
Nombre des parts	2 103
Nombre de Porteurs de Parts	73

3.2 Notes sur l'état de résultat

3.2.1 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

	<i>(En TND)</i>	
Libellé	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Revenus des actions	8 950	10 393
Total	8 950	10 393

3.2.2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Revenus compte rémunéré	182	142
Total	182	142

3.2.3 : Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

(En TND)

Libellé	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Rémunération du gestionnaire	3 877	4 385
Rémunération du dépositaire	4 302	1 031
Total	8 179	5 416

3.2.4 : Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique

(En TND)

Libellé	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Redevance du CMF	222	251
Services bancaires et assimilés	599	83
TCL	37	158
Autres charges d'exploitation	678	0
Total	1 536	492

3.2.5 : Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	-583	4 627
Régularisation du résultat d'exploitation	-32	438
Total	-615	4 065

4. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-18
Revenus du portefeuille-titres	4,256	4,480	2,595	3,950	4,304
Revenus des placements monétaires	0,087	0,061	0,233	0,053	0,143
Total des revenus de placements	4,343	4,541	2,828	4,003	4,447
Charges de gestion des placements	-3,889	-2,334	-2,196	-2,542	-3,339
Revenus Nets des placements	0,453	2,207	0,632	1,461	1,108
Autres charges	-0,731	-0,212	-0,153	-0,185	-0,238
Résultat d'exploitation	-0,277	1,995	0,479	1,276	0,870
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,015	0,189	0,045	0,049	0,093
Sommes distribuables de l'exercice	-0,292	2,183	0,523	1,325	0,963
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-7,206	-1,138	-4,658	-5,528	13,344
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	2,371	5,734	-3,298	0,405	4,923
Frais de négociation de titres	-0,193	-0,300	-0,444	-0,863	-1,982
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-5,028	4,296	-8,400	-5,986	16,285
Résultat net de l'exercice	-5,320	6,291	-7,921	-4,710	17,154
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-5,028	4,296	-8,400	-5,986	16,285
Régularisation du résultat non distribuable	-0,129	0,038	1,091	-0,079	-6,813
Sommes non distribuables de l'exercice	-5,157	4,334	-7,309	-6,065	9,472
Distribution de dividendes	2,183	0,523	1,325	0,964	1,896
Valeur liquidative	96,997	104,629	98,636	106,747	112,451
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	3,69%	2,30%	2,09%	2,39%	2,49%
Autres charges/ actif net moyen	0,69%	0,21%	0,15%	0,17%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	-0,26%	2,15%	0,46%	1,20%	0,65%
Nombre de part	2 103	2 320	3 077	3 762	4 193
Actif net moyen	221 474	235 478	323 592	400 021	562 402